

A2B TECH
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 150 Rue de la Belle Étoile,
95700 ROISSY-EN-FRANCE
814 040 002 R.C.S. PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 26 mars,
A 14 h 00,

Les associés de la Société A2B TECH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 150 Rue de la Belle Étoile 95700 ROISSY-EN-FRANCE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 11 mars 2026 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Billal BENDAHMANE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code.

- Les amendes et pénalités s'élève à un montant de 3 496,20 euros ;
- L'impôt sur les bénéfices s'élève à un montant de 26 997,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 93 790,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	93 790,10 euros
-------------------------------	------------------------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à	455 852,03 euros.
--	--------------------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver l'absence de rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au Président. Toutefois, celui-ci a pu bénéficier du remboursement de ses frais de déplacements, représentations et missions sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Billal BENDAHDANE,
Président associé,
Signature précédée de la mention
« Certifié conforme »

Certifié conforme

Billal BENDAHDANE

✓ Certifié par  yousign

Monsieur Achraf ARABI,
Associé,
Signature

Achraf ARABI

✓ Certifié par  yousign



Comptes annuels certifié conformes

Billal BENDAHMANE

✓ Certifié par  yousign

Plaquette annuelle

**SAS
A2B TECH**

Exercice clos le 31/12/2025

Extend Paris
13 rue Washington
75008 PARIS

Bilan - Actif Détaillé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeurs au 31/12/2025			Valeurs au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
21540000 Matériel industriel	147 015,70		147 015,70	144 015,70
28154000 Amortissements Matériel industriel		99 339,94	-99 339,94	-72 485,77
TOTAL	147 015,70	99 339,94	47 675,76	71 529,93
Autres immobilisations corporelles				
21810000 Installation et agencement	15 000,00		15 000,00	12 500,00
21820000 Matériel de transport	78 667,99		78 667,99	61 340,44
21830000 Matériel de bureau et matériel informatique	3 034,99		3 034,99	2 010,82
21840000 Mobilier	809,20		809,20	809,20
28181000 Amortissement - Installation et agencement		1 964,12	-1 964,12	-142,36
28182000 Amortissements Matériel de transport		43 114,10	-43 114,10	-32 448,11
28183000 Amortissements Matériel de bureau et matériel informatique		2 168,85	-2 168,85	-1 450,74
28184000 Amortissements Mobilier		809,20	-809,20	-809,20
TOTAL	97 512,18	48 056,27	49 455,91	41 810,05
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1) :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
27500000 Dépôts et cautionnements versés	1 819,00		1 819,00	1 819,00
TOTAL	1 819,00		1 819,00	1 819,00
Total de l'actif immobilisé (III)	246 346,88	147 396,21	98 950,67	115 158,98
(1) Dont à moins d'un an				
Stock et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de productions				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
Créances clients et comptes rattachés				

A2B TECH

Bilan - Actif Détaillé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeurs au 31/12/2025			Valeurs au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
41100000 Clients 20%	168 950,46		168 950,46	225 175,20
41110000 Clients autoliquidation	8 250,00		8 250,00	13 757,00
41600000 Clients douteux	45 872,88		45 872,88	45 872,88
49100000 Dépréciation des comptes clients - CIRCET		45 872,88	-45 872,88	-45 872,88
TOTAL	223 073,34	45 872,88	177 200,46	238 932,20
Autres créances				
42500000 Personnel Avances et acomptes	3 300,00		3 300,00	3 300,00
42870100 Activité Partielle	1 180,41		1 180,41	1 180,41
43702000 APRIL SANTE PREVOYANCE (Ex APRIL Assurances) (814040002)	3 837,36		3 837,36	629,25
44400000 État Impôts sur les bénéfices	56 331,00		56 331,00	47 190,00
44562000 T.V.A. sur immobilisations	3 249,72		3 249,72	518,89
44566000 T.V.A. sur autres biens et services	1 514,50		1 514,50	3 002,21
44566400 TVA déductible autoliquidation BTP	438,12		438,12	161 719,20
44569000 tva autoliquidation	45 424,10		45 424,10	45 424,10
44586000 Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	783,33		783,33	783,33
46701000 NDF ARABI	3 082,78		3 082,78	
46702000 NDF ULICI OTTO	190,01		190,01	
46740000 NDF HAKIM RIAHD	130,00		130,00	
TOTAL	119 461,33		119 461,33	263 747,39
Charges constatées d'avance				
48600000 Charges constatées d'avance	325,08		325,08	1 309,10
TOTAL	325,08		325,08	1 309,10
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités				
51210000 Banques Comptes en monnaie nationale	310 982,46		310 982,46	363 977,75
TOTAL	310 982,46		310 982,46	363 977,75
Total de l'actif circulant (IV)	653 842,21	45 872,88	607 969,33	867 966,44
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de remboursement des emprunts (VI)				
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	900 189,09	193 269,09	706 920,00	983 125,42
(2) Dont à moins d'un an				

Bilan - Passif Détaillé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024
Capital (dont versé : 0)		
10100000 Capital	10 000,00	10 000,00
TOTAL	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
10610000 Réserve légale	1 000,00	1 000,00
TOTAL	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
10680000 Autres réserves	362 061,93	276 403,20
TOTAL	362 061,93	276 403,20
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	93 790,10	85 658,73
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	466 852,03	373 061,93
Montants des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I) bis		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 Fournisseurs	178,46	227 513,48
40810000 Fournisseurs Factures non parvenues	46 478,00	
TOTAL	46 656,46	227 513,48
Dettes fiscales et sociales		
42100000 Personnel Rémunérations dues	17 606,70	19 128,01
42700000 Personnel Oppositions	4 135,07	666,30
42820000 Dettes provisionnées pour congés à payer	35 052,97	19 847,66
43100000 Sécurité sociale	16 556,80	25 114,49
43703000 HUMANIS Retraite	4 935,34	4 867,27
43708000 Compte par défaut des autres organismes	600,00	450,00
43730000 Retraite complémentaire	329,04	329,04
43740000 Formation professionnelle	1 304,22	1 304,22
43800000 Organismes sociaux Charges à payer et produits à recevoir	621,27	378,70
43820000 Charges sociales sur congés à payer	9 256,65	5 129,32
44210000 Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)	66,62	233,94
44520000 T.V.A. due intracommunautaire	45 424,10	45 424,10

A2B TECH

Bilan - Passif Détaillé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024
44551000 TVA à payer	23 387,00	20 541,00
44570000 TVA due autoliquidation BTP	438,12	161 719,20
44571000 T.V.A. collectée		21 659,92
44571100 TVA collectée 20% Encaissements	28 158,13	7 575,80
44860000 Etat Charges à payer	694,00	694,00
44862000 Taxe d'apprentissage	161,79	161,79
44863000 OPCO AFDAS (81404000200028)	901,94	802,45
TOTAL	189 629,76	336 027,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
45500000 Associés Comptes courants bilel	212,04	22 862,04
45500100 Associes comptes courants Achraf	3 569,71	23 660,76
TOTAL	3 781,75	46 522,80
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1) (III)	240 067,97	610 063,49
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	706 920,00	983 125,42
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commande)		
(2) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 706 920 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 93 790 Euros.

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Règles, principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après

- déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est

constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

La valeur nette des stocks à la clôture de l'exercice est la suivante :

- Matières Premières : 0 €
- Autres Approvisionnements : 0 €
- Produits Finis : 0 €
- Marchandises : 0 €
- En-cours de Biens : 0 €
- En-cours de Services : 0 €

Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Informations Complémentaires

Écarts de conversion Actif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Écarts de conversion Passif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital Social	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00 €
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100	100,00 €

Variation Capitaux Propres

Libellé	Solde à l'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations	Solde à la Clôture
Capital Social	10 000	0	0	10 000
Réserve légale	1 000	0	0	1 000
Autres réserves	276 403	85 659	0	362 062
Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	85 659	-85 659	0	0

Engagements Financiers donnés et reçus

Néant

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Néant

Engagement de Crédit-Bail

Néant

Engagement Retraite

Néant

Autres informations

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Pas de salariés

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>A2B TECH – SIREN : 814040002</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	144 016	442	3 000	444		446	147 016		
Installations générales, aménagements divers		450	12 500	452	2 500	454		456	15 000		
Matériel de transport		460	61 341	462	17 328	464		466	78 668		
Autres immobilisations corporelles		470	2 820	472	1 024	474		476	3 844		
Immobilisations financières		480	1 819	482		484		486	1 819		
TOTAL		490	222 496	492	23 852	494		496	246 347		
II AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Terrains				510		512		514		516	
Constructions				520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530	72 486	532	26 854	534		536	99 340
Installations générales, aménagements divers				540	142	542	1 822	544		546	1 964
Matériel de transport				550	32 448	552	10 666	554		556	43 114
Autres immobilisations corporelles				560	2 260	562	718	564		566	2 978
TOTAL				570	107 336	572	40 060	574		576	147 396
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

4.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITSDGFIP N° 2033-D-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>A2B TECH - SIREN : 814040002</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605		607
	Autres provisions réglementées		610		612		614		616
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646
	Sur comptes clients		650	45 873	652		654		656 45 873
	Autres provisions pour dépréciation		660	0	662		664		666 0
TOTAL			680	45 873	682		684		686 45 873
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	0
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	0
Déficits reportables								984	0
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	0
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380				
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	220 088
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	50 688
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A2B TECH - SIREN : 814040002 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
FOCUS	24 800
Sous traitance générale ?	21 200
Achats Fournitures d'entretien et de petit équipement - YAM	478
Taxe d'apprentissage libératoire	25
Formation continue	6
Provision CP - décembre 2025	12 712
Provision CP (N-1) - décembre 2025	22 341
Provision CP - décembre 2025	3 009
Provision CP (N-1) - décembre 2025	6 248

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA ABO KIZEO 010126-130426	14/04/2025	13/04/2026	325		